



Opposition ordonnance pénale ?

Par **doli oli**, le **16/02/2017** à **10:59**

Bonjour,

en août 2014 je me fais verbaliser pour défaut de contrôle technique.

je précise à l'agent que l'adresse figurant sur la carte grise n'est plus bonne (déménagement), il note la bonne sur le pv mais l'envoie tout de même à l'ancienne adresse

je ne reçois donc pas le pv. Près de deux ans après, je reçois une injonction de payer de près de 400 euros (majoration+ poursuite). Je conteste et ne veux payer que l'amende initiale que

je n'ai jamais reçue: contestation refusée et ordonnance pénale quelques mois après

m'intimant de régler les 400 euros

cela vaut-il la peine de faire opposition à l'ordonnance pénale ?(sachant que la greffière m'a confirmé que ma bonne adresse figure bien sur le pv)

merci d'avance de prendre la peine de me répondre.